



Panier Culture - Nantes

Association Pour un Circuit Court de la Culture à Nantes et son agglomération - AP3C

Convention annuelle Contributeur - Année 2019 – saison 7

Formule « Solo »

110 € (10 € d'adhésion et 100 € pour les 3 paniers « Solo »)



La formule « Solo » comprend 3 paniers « Solo » et votre adhésion



Chaque panier « Solo » contient :

	1 place pour un événement culturel	exemple: 1 place pour assister à un spectacle vivant, une projection, une exposition, etc
	1 bien culturel "matériel" déjà produit ou à produire	exemple: disque, livre, BD, etc
	1 place pour un atelier (ou un événement culturel)	exemple: 1 place pour une performance créative partagée, un spectacle vivant, etc

Durée de la convention : du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 avec 3 remises de paniers.

Dates et lieux de remise des paniers : précisés dans l'invitation individuelle qui vous sera systématiquement envoyée

Les artistes-coopérateurs représentés ici par le Panier Culture de Nantes s'engagent à :

- remettre les biens culturels prévus conformément aux conventions trimestrielles établies avec l'association AP3C Nantes qui porte le projet Panier Culture de Nantes et dans le respect des délais décidés collectivement. En cas d'incapacité, les artistes concernés et leurs producteurs ont la responsabilité de trouver une solution pour remplacer le (ou les) bien(s) culturel(s) manquant(s) dans le respect des délais de remise et avec le souci de donner satisfaction aux contributeurs ;
- fournir des biens culturels de qualité et respectueux des droits et de la dignité des personnes ;
- respecter strictement les droits d'auteur et la propriété intellectuelle ;
- être présents au moment de la remise de chaque panier les concernant. En cas d'indisponibilité justifiée, l'artiste-coopérateur absent pourra se faire représenter par un autre artiste-coopérateur du Panier Culture de Nantes;
- participer aux rencontres de travail contributives à la préparation des paniers d'une part et à l'émergence d'un circuit court pérenne d'autre part.

Vos engagements de contributeur :

- je suis à jour de ma cotisation associative à l'association AP3C Nantes. J'ai pris connaissance et adhère sans restriction à la «Charte du PANIER CULTURE» qui m'a été fournie en annexe à cette convention ;
- je viens moi-même - ou quelqu'un mandaté par écrit signé - chercher mon panier sur le lieu de remise. En cas d'absence, j'ai bien noté qu'il m'incombera de prendre contact et de me déplacer auprès de l'AP3C Nantes pour le récupérer ;
- j'accepte de répondre à d'éventuelles sollicitations (entretien, questionnaire, etc.) pour contribuer à l'évaluation de la démarche en vue de son amélioration et de sa pérennisation ;
- je m'engage à participer aux temps de remise des paniers conformément au calendrier déterminé collectivement ;

Modalités de paiement: * 1 chèque⁽¹⁾ de 100,00 €,
* ou 3 chèques⁽¹⁾ de 33,33 € chacun (Leur encaissement sera effectué au moment de chaque remise de panier).

⁽¹⁾ : Chèque daté du jour de signature de la convention et libellé à l'ordre de «AP3C Nantes»

Fait à le

Le contributeur	Panier Culture - Nantes
Nom :	Web : http://www.panierculture-nantes.fr
Adresse :	Mail : contact@panierculture-nantes.fr
.....	Alain MEYER, Président :
Tél :	
Courriel :	
Signature :	

**Convention à compléter et envoyer + 1 ou 3 chèques à
Mme Chantal BROUARD, 20 avenue des Epagneuls, 44300 NANTES**

Attention : merci de compléter et d'envoyer également votre bulletin d'adhésion accompagné du chèque correspondant



Charte du Panier Culture - Nantes

Les adhérents, artistes coopérateurs et contributeurs de l'AP3C Nantes adhèrent à l'éthique culturelle suivante :

Le Panier Culture, c'est avant tout :

- une aventure humaine et artistique partagée ;
- des biens culturels de qualité et originaux ;
- des contributeurs qui s'engagent pour une année ;
- des artistes coopérateurs locaux qui s'entraident et se co-développent dans leurs démarches professionnelles ;
- des rencontres régulières et conviviales permettant des échanges entre artistes et contributeurs ;
- une juste rémunération des artistes ;
- de la diversité culturelle soutenue et revendiquée ;
- l'autonomie et la liberté des artistes coopérateurs dans le respect des droits et de la dignité des personnes ;
- une expérimentation d'un circuit court de la culture inscrite dans l'économie plurielle et l'économie solidaire ;
- une démarche participative et transparente fondée sur la logique de co-construction des paniers et du dispositif ;
- des liens de proximité et de coopération tissés entre acteurs culturels du territoire de l'agglomération nantaise ;
- une structure légale associative, démocratique et rigoureuse ;
- un accompagnement professionnel de la coopération et une organisation apprenante ;
- une autre façon de vivre et faire vivre la culture.

Le Panier Culture n'est pas :

- un catalogue de biens culturels exclusivement marchands ;
- une coopérative d'achats groupés ;
- une offre culturelle prête à consommer et à prix compétitif ;
- un collectif d'artistes ;
- un casting ou un tremplin de notoriété pour les artistes.